

Cycle Orange / journées thématiques
STAGE VOIX & MOUVEMENT

INTRODUCTION



Suite aux interventions antérieures conduites par Nicole CORTI en Auvergne et l'impulsion de Dominique DARON, conseiller pédagogique départemental en éducation musicale jusqu'en 2021, la **Fédération Internationale Willems® (FIW)** organise, avec le soutien des acteurs de la formation pédagogique continue du département Puy-de-Dôme, le stage *Voix & Mouvement* à l'intention des enseignants et des professeurs de musique et de danse.

Il s'agit de renforcer cette **rencontre effective avec sa voix et son corps** en actes vécus, sans laquelle toute mise en œuvre et toute transmission est impossible à engager.

La présentation précise de la proposition pédagogique Willems® viendra donner des pistes éclairées sur la mise en œuvre pratique auprès des enfants.

Les 6 intervenants choisis pour encadrer ce stage sont des artistes aguerris dans les domaines qui leur sont confiés, à savoir, **la voix, la danse, la chanson artistique, populaire et pédagogique, la pédagogie Willems®, le chant et la danse traditionnelle d'Auvergne.**

Projet mené en partenariat avec :

- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Puy-de-Dôme (DSDEN 63)
- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale Auvergne Rhône-Alpes (CNFPT)
- Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (CD63)
- L'École de Musique de la Vallée du Bédat

OBJECTIFS

Le geste vocal émane du corps ; le corps produit et traduit du son ; les deux concourent à favoriser une émission vocale aisée et expressive. Ainsi **l'aisance corporelle et la maîtrise vocale sont indissociables et seront toujours travaillées ensemble et en lien avec l'écoute.**

La comptine et le jeu dansé seront vécus comme le point de départ de l'éducation musicale et dansée.

- Conduire, développer et améliorer l'expression vocale des enfants entre 3 et 7 ans
- Produire, interpréter, improviser avec sa voix et son corps
- Découvrir les fondements de la pédagogie musicale Willems®
- Enrichir son répertoire par le chant et la danse traditionnels
- Rencontrer de grands pédagogues de la voix et de la pédagogie musicale
- Envisager des partenariats artistiques

PROGRAMME

Les stagiaires provenant d'origines diverses, il sera important de cibler les besoins de chacun pour renforcer la cohérence et la complétude de la formation.

Des rôles différents seront proposés aux stagiaires de façon graduelle : **le chanteur-danseur, l'interprète-créateur, le meneur-animateur, le spectateur-auditeur.**

L'**étude des répertoires** permettra de distinguer leur pertinence : du chant populaire aux œuvres savantes, quel intérêt, quelle utilisation, quelles évolutions ?

La pratique proposée fera se rencontrer **plusieurs formes d'expression** : musique et mouvement, corps, voix, souffle, posture, geste, intentionnalité, danse, écoute... L'interaction entre activités perceptives (réception) et sensori-motrices (production) sera privilégiée selon les recommandations officielles.

- S'exprimer avec la voix et le corps
- Connaitre l'appareil vocal de l'enfant, son fonctionnement, ses possibilités
- Explorer les possibilités vocales par les jeux vocaux et interpréter un chant avec aisance et expressivité
- Conduire un apprentissage mobilisant voix et corps
- Utiliser le répertoire des musiques et chants traditionnels, en particulier d'Auvergne, comme support progressif d'apprentissage

=> Programme détaillé en Annexe 1



DÉROULEMENT DE L'ACTION

1. Recrutement / Prérequis

- La formation est accessible sans prérequis de diplôme d'études musicales.
- La formation a été ouverte dans un premier temps aux stagiaires exerçant dans le bassin auvergnat et impliqués par le développement de la musique auprès des enfants (éducation nationale, fonction territoriale, mouvement associatif). Le recrutement a été élargi dans un second temps au réseau FIW, à tout stagiaire s'interrogeant sur l'éducation et la culture musicales via le prisme de la Pédagogie Willems®.
- Profil des stagiaires : professeurs des écoles impliqués ou intéressés par le développement du chant et de la motricité à l'école, spécialistes de la petite enfance, musiciens intervenants en milieu scolaire, professeurs d'éveil musical et de formation musicale en école de musique ou conservatoire.

2. Délai d'accès

- La réalisation de la formation est conditionnée à un minimum de 10 inscrits (30 personnes maximum).
- Une fois la diffusion de l'information effectuée et la campagne d'inscriptions ouverte (au minimum 1 mois ½ avant le début de la formation), le stagiaire a la possibilité de s'inscrire jusqu'à 8 jours avant la date du 1^{er} jour de formation (dans la limite des places disponibles).

3. Durée de la formation

La formation comprend **24 heures de cours** (hors pauses) réparties en **2 sessions de 2 journées de 6 heures** selon ce planning :

- Session I :
 - Journée 1 / lundi 23 octobre 2023 / 9h30-12h30 + 13h30-16h30 (6 heures)
 - Journée 2 / mardi 24 octobre 2023 / 9h30-12h30 + 13h30-16h30 (6 heures)
- Session II :
 - Journée 3 / lundi 15 avril 2024 / 9h30-12h30 + 13h30-16h30 (6 heures)
 - Journée 4 / mardi 16 avril 2024 / 9h30-12h30 + 13h30-16h30 (6 heures)

=> Il est recommandé de suivre la formation dans son intégralité (24 heures-4 jours) mais la possibilité est offerte aux stagiaires qui le souhaiteraient de ne suivre qu'une seule des deux sessions (octobre 2023 ou avril 2024 / 12 heures-2 jours)

4. Lieu de la formation

La formation se déroulera à **Blanzat**, dans les locaux de la salle **La Muscade** – 175 rue Vigne de Madame – 63112 Blanzat (France)

5. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux dans lesquels se déroulent les formations de la Fédération Internationales Willems® sont majoritairement aux normes PMR. Il est indispensable de contacter la FIW en amont afin qu'elle puisse anticiper et prendre les dispositions nécessaires pour réserver le meilleur accueil possible.



MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

1. Les moyens pédagogiques

Cette formation intègre entre autres :

- des séances pratiques d'éveil vocal et corporel en commun
- un atelier de technique vocale collectif
- de l'improvisation vocale
- un atelier « corps en mouvement » (en demi-groupe)
- un atelier « rondes et jeux dansés et/ou chantés » (en demi-groupe)
- la rencontre avec un répertoire populaire
- la présentation, avec des supports écrits, des fondamentaux de la Pédagogie Musicale Willems®

2. Les moyens techniques

Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel (salles spacieuses, équipées d'instruments de musique, matériel pédagogique sonore et audiovisuel).

3. Les moyens d'encadrement

Les cours, sous la conduite du Responsable des formations de la FIW, sont encadrés par :

- des formateurs titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems®
- des formateurs spécialisés dans leur domaine d'intervention, musical ou autre : pédagogie générale, recherches scientifiques, développement personnel, corps, voix et mouvement...

=> *Biographies détaillées des intervenants en Annexe 2 : Juliette Beauviche (professeure de danse contemporaine au CNSMD de Lyon) ; Béatrice Chapuis (pianiste, pédagogue, titulaire du diplôme professionnel didactique Willems®) ; Nicole Corti (cheffe d'orchestre et de chœur, directrice artistique de Spirito-Lyon, présidente de la fédération internationale Willems®) ; Dominique Daron (ancien conseiller pédagogique en éducation musicale, chef de chœur, violoniste) ; Thibaut Louppe (chef de chœur, pianiste, organiste, professeur agrégé d'éducation musicale et de chant choral) ; Benjamin Lunetta (chanteur directeur de l'école de musique RYMÉA, école Willems® à Lyon)*

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

- Des feuilles de présence, établies par demi-journée de formation, seront signées par les stagiaires et le(s) formateur(s), justifiant de la réalisation de ladite formation.
- Un bilan sous forme de temps d'échange et de discussion sera réalisé le dernier jour de chaque session de formation entre le(s) formateur(s) et les stagiaires.
- En fin de formation, un questionnaire de satisfaction sera distribué aux différentes parties prenantes (stagiaires/employeurs/formateurs) afin de recueillir leurs retours, appréciations et avis (points positifs, négatifs et/ou à améliorer).

SANCTION(S) DE LA FORMATION

Une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par la FIW à chaque stagiaire, à l'issue de la prestation.

RÈGLEMENT(S)

Les différents règlements liés aux Formations et à l'Organisme sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Fédération Internationale Willems® www.fi-willems.org ou envoyés par mail sur simple demande.

- Règlement intérieur / Fédération Internationale Willems®
 - Règlement intérieur / Fédération Internationale Willems® - Hygiène – Sécurité - Discipline
 - Conditions Générales de Vente / Fédération Internationale Willems®
- => consulter [les règlements](#)

FRAIS D'INSCRIPTION / CONDITIONS & ENGAGEMENT

1. Tarification ^{(1) (2)}

	Particulier	Employeur/OPCO
Frais pédagogiques – Forfait 1 session de 2 jours de formation (<i>octobre 2023 ou avril 2024</i>)	250 €	350 €
Frais pédagogiques – Forfait 2 sessions de 2 jours de formation (<i>octobre 2023 et avril 2024</i>)	390 €	550 €

⁽¹⁾ Tarifs hors frais de transport, hébergement et repas.

⁽²⁾ Pour les prises en charge Employeur/OPCO (Uniformation, Akto, Afdas, etc.), contacter le secrétariat pour la constitution du dossier.

2. Paiement

- Acompte de 50€ à verser au moment de l'inscription.
- Possibilité de régler le solde en 2 fois sans frais. En cas de non-respect de cet engagement, la FIW se réserve le droit de demander le versement du solde sans délai.
- Règlement du solde au plus tard le dernier jour de la formation.



3. Modes de paiement

1. En espèces
2. Par chèque bancaire FR (à l'ordre de la Fédération Internationale Willems®)
3. Par virement bancaire Banque Postale :
IBAN : FR65 2004 1010 0715 9448 4H03 810 / BIC : PSSTFRPPLYO
4. Par virement bancaire PayPal (*si virement bancaire Banque Postale impossible*) :
https://www.paypal.com/paypalme/FIWillems?locale.x=fr_FR

4. Conditions d'annulation

Avant le début de la formation :

- En cas de désistement jusqu'à 8 jours avant le début de la formation, une somme forfaitaire de 50€ pour dédommagement sera retenue (correspondant à l'acompte versé au moment de l'inscription).
- En cas de désistement à moins de 8 jours avant le début de la formation, aucun remboursement ne sera possible ; le montant total de l'inscription reste dû.
- En cas de désistement pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, seule une somme forfaitaire de 20€ pour dédommagement sera retenue.

En cours de formation :

- En cas d'annulation pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, une somme forfaitaire de 20€ pour dédommagement sera retenue. Si le montant évalué des frais pédagogiques des cours suivis antérieurement à l'annulation est supérieur au forfait pour dédommagement, le stagiaire devra s'acquitter de la somme correspondante.
- Dans le cas contraire, aucun remboursement ne sera possible ; le montant total de l'inscription reste dû.

5. Engagement mutuel entre les stagiaires et la FIW

- En cas de non réalisation de la prestation de formation (partielle ou totale), la FIW remboursera aux stagiaires les sommes indûment perçues.
- Les stagiaires s'engagent à honorer le règlement des frais d'inscription suivant les conditions annoncées dans les documents d'inscription. En cas de non-paiement et après les rappels d'usage, le dossier sera remis à un service de recouvrement indépendant : France-Recouvrement.



INSCRIPTION(S) & RENSEIGNEMENT(S)

- **Inscription(s)** : Le formulaire d'inscription est à compléter, signer et retourner par mail à contact@fi-willems.org ou par voie postale : Fédération Internationale Willems – 46 rue Bugeaud – 69006 Lyon
Après enregistrement, vous recevrez une confirmation d'inscription par mail.

=> *Formulaire d'inscription en Annexe 3*

- **Renseignement(s)** : Téléphone : +33 (0)6.18.16.54.38 (*permanence du secrétariat FIW : lundi-mardi > 9h-17h & jeudi-vendredi > 9h-16h*) / Mail : contact@fi-willems.org / Site : www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767 / APE N° 8559B / SIRET N° 327 237 566 00077
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82 69 12756 69 auprès du Préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)

Dernière mise à jour : octobre 2023